

Séance du 05 DECEMBRE 2022

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	09
- votants	11
- absents	6
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	28/11/22

L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume.

Absents/Excusés : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MAZET-LACOMBE Emeline MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA G), SEBAA Stéphane, TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT G).

Secrétaire de séance : Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM05122022-03

OBJET

*Décision
modificative
participation frais
de
fonctionnement
école*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les frais de participation pour l'école de Cardaillac étaient inscrits au 6042 pour un montant de 4800 €, la trésorerie de Figeac demande que ce mandat soit réglé au compte 6558.

Par conséquent, il convient de transférer 4 800 € du compte 6042 chapitre 011 au compte 6558 chapitre 65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de transférer 4 800 € du compte 6042 au compte 6558.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 05 Décembre 2022

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 05 Décembre 2022
et publication ou
notification
du 05 Décembre 2022*

Le Maire,
Guy LACOUT.

